



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Délibération n°25-76
DGS : Nathalie COLUCCI
Service : Direction Générale

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

RAPPORT D'UTILISATION 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 créant le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2531-16 CGCT qui dispose qu'un rapport doit présenter au conseil municipal les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture l'exercice auquel il fait référence,

VU l'arrêté portant contribution au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France du 18 juin 2024 du préfet de la région d'Ile de France décidant du versement pour l'exercice 2024 à la commune de Sainte Geneviève des Bois d'une dotation prélevée sur le fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF),

CONSIDERANT qu'en 2024, la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois a bénéficié de **935 727€** au titre du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au conseil municipal un rapport sur les actions entreprises en 2024 permettant de justifier l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France,

VU le rapport présenté par le rapporteur,

CONSIDERANT l'avis de la commission budgétaire du 11 juin 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE des actions réalisées et des aménagements entrepris au titre du développement social et de l'amélioration des conditions de vie des habitants, au cours de l'exercice 2024 dans le cadre de l'attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France et détaillées ci-après :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025 A 20H00

Le 23 juin 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 juin 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOU, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Karla AREL (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franck CHAUVÉAU (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOU).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 30
représentés : 9
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Isabelle QUESNEL est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

Actions réalisées dans le cadre de l'attribution du FSRIF :

	Coût total	Dont FSRIF
Domaine environnemental et cadre de vie :		
Arbres, végétaux, arbustes divers sites de la ville	11 548,63 €	3 041,13 €
Renaturation parc Chataigneraie	59 598,27 €	15 694,15 €
Abris vélos	7 531,20 €	1 983,21 €
Rénovation éclairage terrains de sports, gymnases, stades et groupes scolaires	349 276,08 €	91 975,66 €
Domaine scolaire, enfance et petite Enfance		
Subvention à la Caisse des Ecoles	67 547,00 €	17 787,30 €
Favoriser l'accès au sport et à la culture dans les écoles (dumistes et éducateurs sportifs dans les écoles)	350 000,00 €	92 166,29 €
Végétalisation et désimperméabilisation place St Exupéry	8 628,78 €	2 272,24 €
Végétalisation et désimperméabilisation cour maternelle Etang	37 984,91 €	10 002,65 €
Domaine sport et Jeunesse		
Aménagement aire de jeux des écoles	70 529,65 €	18 572,73 €
Travaux réhabilitation gymnase Romain Rolland	236 009,97 €	62 149,04 €
Extension Dojo Bailo (étude et travaux)	182 038,98 €	47 936,73 €
Domaine culturel et animation de la ville		
Subventions aux associations	981 990,60 €	258 589,80 €
Un été à Ste Gen'	30 724,18 €	8 090,67 €
Domaine social		
Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale lui permettant de mener les actions de solidarité auprès des personnes âgées, handicapées et des personnes fragiles	1 160 000,00 €	305 465,41 €
	3 553 408,25 €	935 727,00 €

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

RAPPORT D'UTILISATION 2024 DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Dispositif de péréquation horizontale spécifique, le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France, en particulier celles supportant des charges sociales spécifiques et disposant de faibles ressources fiscales. La région d'Île-de-France se singularise en effet par rapport aux autres régions par la concentration de ses richesses mais aussi par les inégalités de ses territoires.

Pour 2024, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a perçu la somme de **935 727 €** au titre du FSIRF.

En application de l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent d'une attribution du Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France présente au conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Le FSRIF est une source de financement importante pour la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois alors que les recettes des collectivités s'amenuisent et que les besoins sociaux des habitants les plus fragiles augmentent.

L'objet de cette note est de présenter les politiques municipales conduites pour améliorer les conditions de vie des habitants et auxquelles le FSRIF contribue très concrètement.

STE GEN' VILLE D'APPRENTISSAGE ET D'EPANOUISSEMENT

Accompagner les jeunes Génovéfains, c'est œuvrer pour permettre à chaque enfant, de grandir et de s'épanouir dans un cadre à la fois bienveillant et sécurisant, sur tous les temps de l'enfant et de la jeunesse (scolaire, périscolaire et extra-scolaire). C'est aussi leur permettre de découvrir et de pratiquer le sport, la musique, les arts ; proposer un accompagnement scolaire individualisé pour éviter le décrochage. C'est enfin proposer des actions qui permettent aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir au monde, aux enjeux de la citoyenneté, de leur donner les moyens de construire leur parcours d'engagement et d'émancipation.

1. Un projet éducatif de territoire pour répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain

L'investissement de la ville sur le volet éducatif va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus global : celui d'un projet éducatif de territoire qui vise à fixer un cadre et donner une impulsion partagée aux actions éducatives portées sur notre ville, sur tous les temps de l'enfant et des jeunes. 2024 a permis la mise en œuvre des orientations du PEDT élaboré en 2022 et actuellement en cours d'actualisation en lien avec l'ensemble de la communauté éducative : harmonisation tarifaire plus accessible, harmonisation des procédures administratives entre le service Enfance et les services Jeunesse et Sport, articulation des différents groupes de travail (Cité Éducative, Plan Rixe, Convention Territoriale Globale ...) pour répondre aux objectifs du PEDT, création de nouveaux groupes d'accompagnement à la scolarité hors géographie prioritaire, lancement de groupes de travail concernant « l'inclusion des 3-12 ans », de « l'accompagnement parental », « la prévention et l'éducation aux écrans », « la transition petite-enfance/maternelle » et « le temps méridien dans sa globalité » ou encore l'amélioration des supports de communication du service Enfance/Scolaire ou la création d'un « tiers-lieu Jeunesse ».

La crise sanitaire nous conduit plus que jamais à devoir penser avec inventivité « l'école d'après » : une école qui rompt avec les inégalités sociales et familiales ; une école qui permet d'accéder à l'altérité et à un « sens commun partagé » ; une école ouverte sur son territoire et inscrite dans son temps. Les crédits fléchés sur l'équipement numérique des écoles répondent à ces attentes : fin 2024, les ¾ des classes élémentaires de la ville sont équipées d'un vidéo- projecteur relié à un ordinateur (en complément des classes mobiles et de la mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail, en élémentaire, facilitant la communication entre les enseignants et les familles). Pour la rentrée de septembre 2026, l'ensemble des classes des écoles élémentaires sera équipé.

2. Un label Cité éducative et une Convention Territoriale Globale pour consolider et amplifier notre ambition éducative

Depuis 2022, la ville bénéficie du label Cité éducative, dans le cadre d'un dossier déposé avec les villes de Saint-Michel-sur-Orge et de Fleury-Mérogis, labellisation qui a été renouvelé pour les années 2025-2027. Ce sont 300 000€ par an supplémentaires qui sont fléchés sur les territoires de la politique de la ville. Ce label est la reconnaissance par les services de l'Etat de la nécessité d'intensifier la prise en charge à partir de 12 mois et jusqu'à 25 ans des problématiques éducatives, de la parentalité et de prévention de la délinquance sur nos territoires.

Près d'une trentaine de projets sont retenus chaque année et permettent des échanges entre écoles des trois villes autour des thématiques culturelles, sportives, environnementales ou de climat scolaire. Ces projets intercommunaux se déclinent également entre les services Petite Enfance, jeunesse, les accueils de loisirs, les équipes de Réussite Éducative ou les Accompagnements à la scolarité des trois villes.

En complément de ce label, la ville est également engagée, depuis 2022, dans une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, qui est aussi renouvelée pour une période de 5 ans. Cette convention vise à rendre plus cohérent le soutien financier de la CAF pour le maintien et le développement des services aux familles. 6 grands axes ont été définis : adapter l'offre d'accueil concernant la petite enfance, développer la politique enfance en permettant la mixité des publics, créer une dynamique collective pour enrichir les liens en direction de la jeunesse, tisser des liens avec les parents, créer un centre social favorisant l'animation de la vie sociale et renforcer la coordination entre les dispositifs et les acteurs pour un meilleur accès aux droits.

3. Favoriser les actions sportives, culturelles et citoyennes et renouveler l'offre périscolaire et extra-scolaire

L'accès aux pratiques artistiques, sportives et la formation à la citoyenneté sont soutenus par la ville via les interventions des dumistes et des éducateurs sportifs sur le temps scolaire et périscolaire ainsi qu'à travers une programmation spécifiquement dédiée au jeune public.

Les professeurs du centre artistique Noureev et les 5 éducateurs sportifs du service des ports interviennent donc dans l'ensemble des classes maternelles et élémentaires de la ville dans le cadre d'un agrément délivré par l'Inspection de l'Education Nationale.

En effet, les jeux sportifs et les pratiques sportives sont des supports privilégiés pour sensibiliser à des enjeux de société. La programmation du service des sports a ainsi porté des projets questionnant l'égalité femmes-hommes dans le sport ou encore valorisant des sportifs aussi performants qu'engagés en dehors de leur pratique.

Une partie des interventions des Éducateurs sportifs du service des sports est également orientée en direction des accueils de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires.

Par ailleurs, la **Piscine d'en Face** est un lieu culturel atypique implanté au cœur de Sainte-Geneviève-des-Bois, né de la reconversion d'un ancien équipement sportif. Ce site singulier incarne une vision audacieuse de la culture de proximité : faire dialoguer patrimoine, création contemporaine et participation citoyenne. Sa programmation, construite en lien étroit avec les acteurs locaux, donne à voir des projets artistiques immersifs, des expositions participatives et des initiatives éducatives qui valorisent les regards des habitants sur leur territoire. L'ambition de la Piscine d'en Face est de devenir un laboratoire culturel vivant, inclusif et inspirant, où chaque espace devient un terrain d'expression, de rencontre et d'émancipation.

4. Renforcer le rôle de la Caisse des Écoles afin de soutenir la réussite éducative et la fonction parentale

La Caisse des Écoles porte le Programme de Réussite Éducative, pour partie financée par l'ANCT (à hauteur de 70%). Toutefois, cet établissement est également un espace d'échanges entre tous les partenaires éducatifs (dont les parents et les associations), un point d'entrée pour toutes les familles rencontrant une difficulté sociale ou éducative et un coordinateur des actions éducatives notamment autour des temps de transition de l'enfant ou de l'accompagnement à la parentalité. C'est dans cet esprit que début 2024, la Caisse des Écoles et le PRE se sont installés au sein d'une Maison des Réussites éducatives et de la parentalité au cœur du quartier prioritaire des Aunettes.

L'accompagnement à la parentalité :

La parentalité est définie comme : « L'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale – matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. »

Cette définition met en lumière deux principes fondamentaux :

- **La parentalité est un processus évolutif** : « on ne naît pas parent, on le devient ».
- **Les parents sont les premiers éducateurs** de leurs enfants.

Le projet parentalité vise à :

- **Valoriser les compétences parentales** et reconnaître les parents comme acteurs principaux de l'éducation de leurs enfants.
- **Créer des espaces d'échange, d'écoute et de co-construction** entre parents, enfants et professionnels.
- **Favoriser l'inclusion et la diversité**, en tenant compte des réalités sociales, culturelles et familiales de chaque parent.
- **Renforcer les liens familiaux** et prévenir les situations de rupture ou d'isolement.
- **Soutenir les parents dans leur quotidien**, en leur proposant des repères, sans jugement ni modèle éducatif imposé.

La Maison de la parentalité et des réussites éducatives qui ouvrira en septembre au cœur du quartier de Saint-Hubert, permettre de renforcer l'action municipale et associative dans ce domaine.

5. Soutenir et élargir les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) et le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) sont des dispositifs pilotés par la Caisse des Écoles et soutenus par des financements de la Ville. Ils traduisent l'ambition de la municipalité pour l'Éducation en proposant un parcours individualisé aux enfants en situation de fragilité.

Ces dernières années, la Caisse des Écoles a renforcé ses actions à destination des collégiens via des temps de prise en charge pour travailler sur la motivation, la posture scolaire et l'orientation. L'expérimentation de sessions de prise en charge des collégiens décrocheurs sur le temps scolaire est maintenant pérennisée.

Enfin, dans le cadre du label « Cité Éducative », les actions « lire c'est chouette » ont évolué en « ateliers envol » harmonisés sur les trois communes de la Cité Éducative (soutien renforcé autour de la lecture et de la prise de parole) à destination des CP.

Dans un contexte de précarisation et d'accentuation des difficultés, ces dispositifs sont indispensables pour accompagner les écoliers, les collégiens et leurs familles.

6. Le Conseil Municipal des Enfants

Le premier Conseil Municipal des Enfants a été installé à l'automne 2018. Il réunit 44 élèves des CM1 et CM2. Cette instance participative est devenue un espace de construction de l'engagement qui s'investit sur des sujets identifiés par les enfants : respect de l'environnement, solidarité, lutte contre le harcèlement.

Outre sa participation aux projets structurants obligatoires (commémorations, cycles de visites de différentes institutions), le CME a aussi contribué à l'atlas de la biodiversité, au challenge « 1000 livres, 1000 poèmes pour la Cité » et aux actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Dans le cadre du label « Cité Éducative », les CME de Saint-Michel-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois engagent une réflexion visant à développer des actions communes.

7. Agir en faveur de l'accès à l'autonomie et de l'engagement des jeunes ; prévenir les tensions entre jeunes

Afin de renforcer sa politique jeunesse en faveur de l'implication et de la valorisation des potentiels de l'ensemble des jeunes Génovéfains, la ville a ouvert un tiers-lieu jeunesse situé face au lycée Albert Einstein.

Ce nouvel équipement ouvert en 2024, hébergeant le service jeunesse, une partie de l'équipe de la mission locale et de la MJC propose un accueil hybride du public jeune, propice à l'expérimentation, la création et l'innovation.

Le tiers-lieu a pour objectif de répondre à quatre enjeux :

1. Adapter les services et les activités aux besoins des jeunes ;
2. Créer de nouvelles dynamiques à partir d'intérêt collectifs ;
3. Accompagner et valoriser les initiatives jeunesse du territoire ;
4. Travailler sur des thématiques d'intérêt général.

A titre d'exemple en 2024, trois sujets ont été mis en discussion : la santé mentale, l'influence du groupe sur soi et la réussite. La seconde action a pour objectif de mettre en perspective des sujets d'actualité avec des faits historiques et vice-versa.

De même, des sessions de formation BAFA sont proposés à destination des jeunes génovéfains.

De plus, les ateliers jeunes, et notamment ceux réalisés auprès du conseil de vie des lycéens du lycée Einstein, ont permis de dédier un temps, le dernier vendredi de chaque mois, pour organiser une veillée/soirée au sein du tiers-lieu.

Ce temps d'auto-programmation, « les vendredis du 1/3 », conçu et porté par des groupes de jeunes volontaires, a pour objectif de contribuer à l'appropriation du lieu, d'accompagner les volontaires dans la réalisation d'actions collectives et d'assurer une programmation variée et pertinente au regard des centres d'intérêts des jeunes. Ce nouveau temps sera également l'occasion de valoriser des talents locaux.

8. Prévenir les mouvements de violences juvénile :

La Ville poursuit son engagement auprès des jeunes et des génovéfains pour endiguer les phénomènes de violence qui traversent le territoire.

En effet, les tensions et mouvements de violence entre groupes de jeunes rivaux sont récurrentes entre les villes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis et Saint-Michel-Sur-Orge et nécessitent une action collective qui s'inscrit dans le temps.

Au niveau local, un panel d'acteurs se mobilise pour proposer des actions à destination des jeunes identifiés dans ces mouvements collectifs de violence. Plusieurs cellules de veille et de suivi existent. Pour articuler au mieux cette volonté multi-partenariale, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a fait le choix de créer au sein de la direction jeunesse et sport un pôle prévention et initiatives jeunes.

Ce pôle a pour mission principale de conduire une stratégie locale de prévention et d'accompagnement des jeunes et se structure autour de trois enjeux :

1. Mieux comprendre pour mieux agir : développer une culture commune des différents acteurs autour des rixes ; interroger les jeunes sur les causes de ces rivalités pour changer le regard des jeunes impliqués sur l'« intérêt » des rixes ; intégrer pleinement le rôle « amplificateur » des réseaux sociaux comme leviers à la provocation ;
2. Structurer l'intervention locale : identifier, reconnaître et faire reconnaître les ressources territoriales pour une action coordonnée et complémentaire ; renforcer la présence municipale de proximité dans le quartier pendant les temps creux et aux abords des établissements scolaires ;
3. Accompagner les jeunes dans des parcours individuels ou collectifs de prévention, imposés ou à leur initiative.

Ainsi, ce pôle porte à la fois une approche individualisée et collective auprès des jeunes identifiés sur le territoire. Les actions individualisées d'accompagnement et de suivi seront les parcours mobilisés pour le jeune par les différents acteurs dans le cadre de la CLSI, les mesures judiciaires ou mesures éducation nationale (exclusion, mesure de responsabilité). Les projets collectifs émanant de la volonté des jeunes accompagnés par le coordinateur seront des actions de solidarité, des chantiers, des séjours, des sorties et des activités.

L'action du pôle prévention est également amplifiée à travers la démarche de Cité éducative portée par les trois villes qui permet de développer une action spécifique impliquant les services jeunesse de ces trois territoires. Ainsi, pendant chaque période de vacances scolaires, des actions/projets communs sont proposées afin de travailler trois objectifs : organiser des expériences collectives en dehors des territoires dits « d'appartenance » ; se connaître pour se reconnaître et diminuer le sentiment de rivalité ; travailler sur la notion de citoyenneté et de respect de l'autre.

La ville de Sainte Geneviève promeut et soutient les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes comme le service civique ou le bénévolat avec « Tremplin citoyen » qui était porté par le Conseil départemental, et va malheureusement disparaître en raison de l'arrêt des financements du Conseil départemental. Jusqu'en 2024, ce dispositif, abondé par la ville avec le « Pass jeunes citoyens » avait bénéficié à 290 jeunes génovéfains.

Enfin, animer le territoire en dehors des équipements municipaux est également un enjeu partagé par l'ensemble de la direction jeunesse et sports. Ainsi, la direction développe les animations dites « hors les murs » pour aller à la rencontre, valoriser les pratiques autoorganisées sur les espaces de proximité en libre accès, favoriser l'appropriation positive de l'espace public, en soutenant des projets portés par des jeunes qu'elle accompagne aussi dans la création d'associations.

9. Lutter contre le décrochage scolaire

Après avoir expérimenté le dispositif de stages de remobilisation, la collectivité entend poursuivre l'expérimentation autour de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de lutte contre le décrochage scolaire : Alternative suspension.

L'exclusion temporaire est une sanction prévue dans le cadre de la circulaire du 11 juillet 2000 portant sur l'organisation des procédures disciplinaires dans les collèges. Sa dimension éducative doit être prépondérante. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet partenarial.

Le projet se divise en deux volets :

- 1- Le premier vise la valorisation et l'actualisation des compétences personnelles et sociales des participants.
- 2- Le second permet aux jeunes de moduler leur position face à leur établissement d'enseignement et de transformer leur temps passé à l'extérieur des murs, en un succès global.

Les deux volets visent le même but, soit l'amélioration des conditions éducatives et socioculturelles des jeunes afin d'accroître leurs possibilités d'intégration harmonieuse à la vie scolaire, sociale et éventuellement au marché du travail.

Les objectifs suivants sont mis en évidence. Ils s'inscrivent dans une continuité éducative et pédagogique des actions entreprises au collège :

- Permettre à l'élève de se positionner à l'école afin qu'il puisse identifier ce qui le valorise et le motive.
- Aider l'élève à vivre sa période de crise d'une façon constructive et faire en sorte que cette expérience soit profitable.
- Permettre à l'élève d'acquérir de nouvelles connaissances, aptitudes ainsi que des compétences personnelles et sociales au moyen d'ateliers adaptés à sa réalité et applicables au contexte scolaire (gestion du stress, résolution de conflits, etc.).
- Développer l'estime de soi de l'élève, son autonomie.
- Encadrer le travail scolaire proposé par l'équipe enseignante pour éviter une rupture et assurer un retour au collège dans la continuité.

RENFORCER LA SOLIDARITE POUR LES GENOVEFAINS LES PLUS FRAGILES

1. L'action sociale et le CCAS

Les récentes crises sanitaires et sociales ont rappelé l'importance de l'échelon communal pour mener une politique d'action sociale de proximité, et donc de l'outil d'action privilégié en la matière qu'est le centre communal d'action sociale (CCAS).

Le CCAS a pour mission générale d'animer une « action de prévention et de développement social sur la commune, en partenariat avec les autres acteurs institutionnels et associatifs du territoire ».

Ses objectifs sont de :

- Répondre aux besoins sociaux et à la demande sociale des habitants
- Développer leur autonomie et aider les génovéfains à être acteurs de leur parcours
- Renforcer la dynamique partenariale et de réseau sur le territoire

Le CCAS intervient sur les problématiques :

- Accès aux droits,
- Insertion sociale et professionnelle,
- Hébergement et logement,
- Prévention de la perte d'autonomie,
- Prévention et lutte contre l'isolement.
- Prévention et promotion de la santé, Handicap

L'accueil du public, quel que soit le mode utilisé, physique ou téléphonique, est un des principaux moyens du CCAS pour mener à bien ses missions. Le 1er accueil permet en premier lieu d'assurer une pré-évaluation de la demande de la personne, et notamment le caractère d'urgence, d'assurer une 1ère information et d'orienter de façon adaptée vers le bon interlocuteur.

Le premier accueil est renforcé par un accueil social de second niveau. Il a pour objectif d'assurer une 1ère évaluation de la situation de la personne, d'informer et d'aider à l'ouverture des droits, et d'orienter au besoin la personne vers un accompagnement social et/ou un partenaire.

228 personnes accueillies dans le cadre de l'accueil social en 2024 (309 en 2023 mais nous avons constaté un report du public accueilli vers l'Espace France Services dont les chiffres montrent une très forte évolution).

- **L'accueil social inconditionnel**

Dans le cadre de cet accueil social inconditionnel ou lors des accompagnements individuels, l'équipe du CCAS soutient le public dans l'instruction de différents dossiers (Demande de CMU, SIAO, Accord Collectif, MDPH, AME, APA, DALO...)

- 48,3 % au titre de l'hébergement ou du logement,
- 26,2 % au titre de la santé (CSS/AME),
- 18,2 % dans le cadre de l'APA
- 7,3% au titre du handicap

- **La domiciliation**

La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir ses droits. Pour y prétendre, le demandeur doit avoir un lien avec la commune (hébergement, emploi, suivi médico-social, liens familiaux ou amicaux, scolarité des enfants).

Toute demande est examinée conformément à ce cadre réglementaire. En cas de rejet, la décision est motivée et la personne est orientée vers un autre organisme susceptible d'assurer l'élection de domicile.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de demandes	193	231	222	254	290
Dont 1ères demandes	112	136	141	138	173
Nombre de domiciliations en cours au 31/12	136	199	199	237	288
Nombre de radiation	6	206	85	86	95

- **L'aide sociale légale**

Le CCAS a la mission obligatoire de constituer les demandes d'aide sociale légale en faveur des personnes âgées ou handicapées (participation aux frais d'hébergement en établissement, de services ménagers et obligation alimentaire). Le Conseil Départemental, après avis du Maire et instruction, a la charge de prendre les décisions et de financer lesdites prestations.

200 dossiers traités dans le cadre de l'Aide Sociale Légale en 2024 :

- Actes d'ouvertures successions pour récupération sur ASH : 59
- Dossiers ASH Personnes Agées/Handicapées : 65
- Dossiers d'Obligations Alimentaires SGDB : 70

- **L'accompagnement social**

Le CCAS propose un accompagnement global aux Génovéfains, seuls ou en couple, âgés de plus de 25 ans, sans enfant à charge, et dont la situation sociale le nécessite. La Maison Départementale des Solidarités intervient, quant à elle, auprès des familles et des jeunes de moins de 25 ans.

En 2024, 1044 foyers ont bénéficié d'un suivi social par le CCAS : accompagnement social par un travailleur social, accompagnement dans le cadre d'un dossier d'aide sociale.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement, le CCAS a passé une convention avec le Conseil Départemental pour l'accompagnement social des personnes seules ou en couple sans enfants à charge et bénéficiaires du RSA. Ainsi en 2024, le CCAS a accompagné 242 bénéficiaires du RSA (267 en 202 et 284 en 2021). A compter de janvier 2025, le département a approuvé l'avenant à la convention qui stipule l'arrêt de la mise à disposition au CCAS du conseiller d'insertion et de la réduction du nombre de bénéficiaires du CCAS qui passera ainsi de 270 à 180.

- **Le fonds d'aide sociales facultatives**

Le CCAS a fait le choix de dédier un fonds d'aide sociale facultative destiné à apporter une aide financière ponctuelle, aux Génovéfains rencontrant des difficultés d'ordre matériel en lien avec l'alimentation, le logement, l'énergie, la santé, l'insertion, la mobilité...

Les demandes sont traitées prioritairement dans le cadre de la commission permanente, sur la base d'un règlement d'aide sociale facultative. Enfin, certaines aides peuvent être accordées au titre de l'urgence dans le cadre de l'activité quotidienne des travailleurs sociaux, notamment sous forme de tickets de service « alimentation/hygiène ».

En 2024, les aides ci-dessous apportées en soutien aux Génovéfains :

- Des Tickets-Service en faveur des familles ont été délivrés dans le cadre de l'urgence, sur sollicitation des référents accompagnant les familles (MDS, UDAF, Phare...) : 17 919,54 € en 2024 (12 550 € en 2023 et 8 170 € en 2022).
- Des Tickets-Service en faveur des Séniors : bons alimentaires délivrés aux retraités sur conditions de ressources : 16054,26 € en 2024 (16 800 € en 2023 et 16 710 € en 2022).
- Des Secours d'urgence qui permettent à l'usager de subvenir à ses besoins en matière d'hébergement, d'hygiène, de transport, de santé ou d'alimentaire : 2 326,69 € en 2024 (6 399,27 € en 2023 et 3 423 € en 2022).
- Des Aides en faveur des étudiants : Une Aide financière de 150 € est versée aux étudiants boursiers qui en font la demande afin de soutenir leur insertion socio-professionnelle : 12 750 € en 2024 (8 250 € en 2023 et 5 250 € en 2022).
- Dispositif Sport + : Pour faciliter l'accès des jeunes au sport en contribuant au paiement de l'adhésion, une aide est versée aux familles selon le quotient : 5 070,10 € en 2024 (6 681,20 € et 4 978 € en 2022).
- La commission permanente : 170 dossiers ont été présentés (135 acceptés) en 2024 dans le cadre des commissions permanentes du CCAS et des Commissions Locales Inter Partenariales (CLIP) (137 dossiers en 2023 et 99 en 2022) : 31 122,84€ en 2024 accordés dans le cadre de ces commissions (34 102,50 € en 2023 et 28 046 € en 2022).
- Le Pass' Jeunes Citoyens : En 2023, suite à l'évolution du dispositif départemental en 3 tranches d'âge, la ville et le CCAS avaient délibéré pour faire évoluer l'offre proposée aux Génovéfains. Ainsi pour les jeunes âgés de 15 à 18 ans, effectuant 20 heures de bénévolat, le Département versait 200 € et le CCAS accordait une aide financière supplémentaire de 50 €. Pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, effectuant 40 heures de bénévolat, le Département versait 400 € et le CCAS accordait une aide financière supplémentaire de 100 €. Pour 2025, le département a annoncé la suppression du dispositif pour les 18/25 ans, ce qui supprimera de fait la participation de la ville pour cette tranche d'âge. En 2024, le CCAS a versé :
 - 2550 € pour 19 jeunes de 18 à 25 ans (soit 60% du budget total)
 - 4300 € pour 13 jeunes de 15/18 ans

- **Les projets d'intérêt collectif**

L'accompagnement réalisé par le CCAS est le plus souvent individuel mais peut également être complété par la participation et le développement d'actions collectives.

En effet, le CCAS porte depuis plusieurs années, des projets et des dispositifs d'intérêt collectif, qui viennent renforcer, ses interventions individuelles auprès des Génovéfains :

- L'accès aux droits et l'inclusion numérique (renfort social à l'Épicerie sociale, permanences ponctuelles à l'Espace France Services)
- La prévention et la promotion de la santé (Octobre rose, Mars bleu, action France Alzheimer, mois sans tabac, dons du sang, solidarité sida, prévention VIH)
- Le logement
- La précarité énergétique (action avec EDF et distribution d'ampoules LED, signature de convention avec EDF pour le suivi des impayés)
- L'accès à la culture (adhésion à Culture du Cœur, mise en place d'un PASS CULTURE pour les foyers modestes,)
- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (action de prévention autour du 25/11)
- La Lutte contre l'isolement : création d'un pôle Senior, mise en place d'un réseau de bénévoles pour répondre aux attentes des Génévoéphains isolés : appels hebdomadaires, visites d'amitié, temps festifs pour les fêtes de fin d'année, animations Senior, voyages Senior,

- **Des dispositifs au service des habitants coordonnés par le CCAS**

- Des groupes de sociolinguistique à visée socio-professionnelle
- Commissions Impayés Locatifs, en partenariat avec le service logement, la MDS, l'UDAF et 3 bailleurs sociaux (SEQENS, Essonne Habitat, CDC habitat).
- Le Plan Grand Froid en faveur des personnes sans domicile en partenariat avec la Croix Rouge
- Le Plan Canicule en faveur des personnes isolées et fragilisées.
- Le Secours Génévoéphain, dispositif d'échanges de professionnels constitués sur la base d'un constat partagé : l'action sociale n'échappe pas aux problématiques du mille-feuilles institutionnel avec des partenaires qui ne se connaissent pas ou pas assez pour accompagner l'utilisateur.
Aujourd'hui, le groupe compte plus de 70 partenaires et réunit tous types de professionnels du champ social ou médico-social.

- **Développement du partenariat et soutien aux associations locales**

Outre celui développé avec les acteurs institutionnels ou associatifs du territoire, notamment dans le cadre des accompagnements sociaux individuels, le travail partenarial du CCAS se traduit de différentes façons :

Les subventions et le soutien logistique

- Subvention à l'épicerie sociale l'Escale et mise à disposition de deux agents dans le cadre son activité d'aide alimentaire.
- Subvention au Fond D'Aide aux Jeunes permettant de financer des projets d'insertion, de formations...
- Subvention à l'association VEA pour ces activités annuelles dans le cadre de l'action « Jeudis des seniors »
- Prise en compte des coûts de fonctionnement des activités du Conseil des Sages

Les permanences hebdomadaires de partenaires extérieurs

- L'association Nouvelles Voies
- Un juriste du CIDFF
- Permanences d'écrivain public

- Permanences téléphoniques de la CAF (1 n'y aura plus de permanences CAF en 2025 qui seront remplacées par des visios à l'Espace France Services)
- Les travailleurs sociaux de la CRAMIF
- Femmes solidaires, en partenariat avec l'Espace France Service

2. L'accès aux droits : L'espace France Services

L'Espace France Services de Sainte-Geneviève-des-Bois a ouvert le 6 décembre 2021 et est ouvert 27h par semaine sur des tranches horaires parfois décalées par rapport aux horaires des services municipaux.

3 agents y sont affectés sur la totalité des horaires d'ouverture dont 1 conseiller numérique pour guider sur l'usage des outils informatiques et les démarches dématérialisées.

La structure accueille les permanences suivantes :

- La CPAM le mardi après midi
- Le CIDFF (Centre d'information du droit des femmes et des familles) le vendredi après-midi
- MEDIAVIPP (Association d'aide aux victimes d'infractions pénales) le 1^e vendredi du mois le matin et le 3^e vendredi du mois l'après-midi.
- CRAMIF le jeudi
- FEMMES SOLIDAIRES, association d'aide pour les femmes victimes de violences conjugales
- MDS, Maison des Solidarités.

Les conseillers France Services font le point avec l'utilisateur sur sa demande. Le cas échéant, ils font une simulation de droit sur mesdroitssociaux.gouv.fr ou sur le site du partenaire (si demande plus ciblée). Ils contactent le partenaire (mail ou téléphone) si besoin. Ils réalisent les démarches correspondantes avec l'utilisateur ou l'orientent vers le partenaire (prise de rendez-vous en ligne). Ils expliquent aux usagers le contenu de leurs courriers reçus et les suites à donner à ce courrier (si une réponse est nécessaire et que l'utilisateur est en difficulté pour la rédiger, les agents leur proposent un rendez-vous avec l'écrivain public qui assure des permanences dans la structure). Le cas échéant, ils aident l'utilisateur à réaliser sa démarche en ligne. Ils orientent vers les services de proximité les plus en mesure de les informer en fonction de leurs demandes (Mairie, CCAS, Communauté d'agglomération, Maison de Justice et du Droit...) en les renseignant, dans la mesure du possible sur les éléments à ramener pour la réalisation des démarches auprès de ces structures. Le conseiller numérique guide les usagers qui souhaitent acquérir plus d'autonomie dans leurs démarches sur l'utilisation des outils informatiques (manipulation souris/ clavier, utilisation du scanner, navigation internet, chargement d'applications sur le téléphone et manipulation)

En 2024, les agents de l'Espace France Services de Sainte Geneviève des Bois ont effectué plus de 6691 accompagnements (contre 4800 en 2023). Les principales demandes concernent la CAF, la CNAV (assurance Vieillesse) et les titres d'identité, permis de conduire, ...

3. Bien vieillir à Ste Geneviève : Agir pour lutter contre l'isolement de nos seniors et anticiper le vieillissement de la population par des politiques publiques adaptées à la diversité des situations.

À l'horizon 2040, plus d'un Français sur trois aura 65 ans ou plus. A partir de 2050, les plus de 85 ans représenteront plus de 5 millions de Français. Si la loi « Grand Age » se fait toujours attendre

pour répondre concrètement et financièrement aux enjeux locaux liés à la perte d'autonomie des personnes âgées, la ville prend déjà sa part de responsabilités pour répondre aux attentes des Séniors génovéfains, s'adapter au vieillissement de sa population et aux enjeux du Bien Vieillir à Ste Geneviève.

Avec une politique volontariste pour les Seniors, qui privilégie leur inclusion sociale (programme annuel d'animations et d'informations) et la prévention de la perte d'autonomie, la Ville propose une grande diversité de services pour garantir à toutes et à tous des prestations adaptées à son besoin :

- Le POLE SENIOR, véritable guichet unique Senior, créé en 2021, est l'outil opérationnel pour y répondre et apporter des réponses concrètes aux différentes problématiques du vieillissement et de la vie quotidienne des plus âgés : accompagnement à l'adaptation du logement et de la perte d'autonomie, conseils-santé, aide aux transports, animations variées, portage de repas à domicile, visites d'amitié pour repérer les nouvelles situations de vulnérabilité, ateliers informatiques et smartphones pour rompre la fracture numérique, animations intergénérationnelles, stages de préparation à la retraite (en partenariat avec le PRIF)
Le Pôle Senior a accueilli en 2024 plus de 1300 personnes.
- La ville porte enfin un Service municipal de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) qui participe de l'attention portée par la Municipalité à ses séniors (+ 60 ans) les plus fragiles.

STE GEN' VILLE ENGAGEE POUR LA SANTE DES GENOVEFAINS

La santé des Génovéfains et la prévention sont essentielles pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois. Dans le cadre des enjeux de santé publique auxquels les collectivités locales sont confrontées dans un contexte économique et social dégradé, et qui renforce la nécessité de réfléchir collégialement sur la mise en place des politiques publiques de santé, les villes constituent des acteurs clés et un échelon de proximité pertinent, disposant d'une pluralité de leviers pour agir sur une partie des déterminants de santé.

A Sainte-Geneviève, ces leviers sont les suivants :

- Portage de grands événements autour des enjeux de santé publique MARS BLEU, OCTOBRE ROSE, MOIS SANS TABAC, SEMAINE DE L'AUDITION, SEMAINE DES AIDANTS, PREVENTION DU VIH, DEPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTERUS, ACCOMPAGNEMENT DU SPORT SUR ORDONNANCE, DEVELOPPEMENT DU SPORT SANTE, MOBILISATION AUTOUR DU DON DU SANG. La ville est par ailleurs labellisée Commune Donneur pour l'accueil.
- Création d'un service municipal dédié : LE POLE SANTE dont l'objectif est de développer des actions de prévention dans une démarche « aller vers » auprès du public génovéfain, aux côtés des partenaires-santé du territoire, comme la CPTS, la Ligue contre le Cancer, le Centre régional de Dépistage des Cancers, la CPAM ainsi que les pharmacies et professionnels de santé du territoire.
- **LE CMPP** : un outil essentiel pour la santé mentale des 0-20 ans : Unité d'accueil et de coordination pour des soins psychiatriques en milieu ouvert, offrant prévention, diagnostic et soins ambulatoires, le CMPP est le dernier en Essonne encore géré par une commune.

Il accueille des enfants et leurs familles aux difficultés variées et de plus en plus lourdes. Au sortir d'une crise sanitaire qui a produit, pendant ses différents confinements, des dommages psychiques importants chez les plus jeunes, le CMPP continuera de proposer une offre de soins aux problématiques de santé mentale des plus jeunes.

VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE ENSEMBLE A STE GEN'

1. Le soutien au lien social à travers la vie associative

Le total des subventions directes aux associations en 2024 s'est élevé à 981 990,60 €. Tous les secteurs de la vie associative sont concernés : sports, loisirs, culture, vie de quartier... Il convient d'ajouter à ces financements l'ensemble des prestations accordées aux associations : prêt et mise à disposition de locaux, prêt de matériel, soutien logistique, communication...

Chaque année, un temps festif est entièrement consacré aux associations à l'occasion de la rentrée scolaire.

Un service de 5 agents est pleinement dédié aux relations avec les associations.

2. La culture avec et pour tous

L'action culturelle de la collectivité se structure autour de 4 enjeux forts :

- Proposer à tous les publics l'accès à une pratique artistique et à la diffusion culturelle,
- Faire de la fréquentation des lieux culturels et de la pratique un outil au service du lien social,
- Travailler en réseau et en partenariat avec les associations, l'Education Nationale et les artistes en résidence,
- Favoriser la diffusion hors les murs, tout particulièrement dans les quartiers prioritaires.

Plusieurs lieux permettent la pratique et la diffusion : le conservatoire, au sein du centre artistique R. Noureev, la salle Gérard Philipe, le « Melting Son » géré par le conservatoire depuis septembre 2021, la salle de danse Arthur Mitchell inaugurée en octobre 2018 en collaboration avec la MJC et la Piscine d'en Face. Cette offre s'est enrichie en septembre 2021 avec l'inauguration de la salle d'exposition Jacques Brel et la médiathèque Olivier Léonhardt depuis octobre 2022. Cette médiathèque, volontairement implantée au sein du quartier des Aunettes connaît une fréquentation exceptionnelle et permet au sein du quartier d'être un lieu de rencontre et un espace public rassembleur.

Le centre artistique R. Noureev

Le conservatoire de la ville – centre artistique R. Noureev – classé « conservatoire à rayonnement communal » par le ministère de la Culture, est un lieu incontournable de la vie culturelle et artistique qui propose un panel d'enseignements diversifiés (plus de 19 instruments pratiqués, des ensembles et orchestres, 4 esthétiques en danse, un cursus théâtre, les arts plastiques) et travaille en partenariat avec les écoles et collèges (comme le projet BD Blues). C'est aussi un lieu ouvert sur son territoire : Fête de la musique, partenariat avec le théâtre de Brétigny (parcours du spectateur), l'EMC, le projet « ethnofonik »

Le projet d'établissement qui couvre la période 2020-2026 s'articule autour de 3 grands axes de développement :

- Un établissement qui rayonne sur son territoire
- Un établissement inscrit dans son temps, son époque
- Un établissement vecteur de développement humain et social

D'autre part de nombreuses associations culturelles, dont Renaissance et Culture et la MJC œuvrent en complémentarité de l'offre proposée au centre artistique permettant de proposer aux génovéfains des cours de danse (notamment Hip-Hop), peinture, musique...

Une offre culturelle qui s'enrichit, des actions nouvelles hors les murs

En complément de la saison culturelle et de la programmation de la Piscine d'en Face, l'action culturelle sur la ville se traduit aussi par des temps forts : les journées du patrimoine, la médiation autour des expositions, des partenariats avec le ciné Carné aussi bien pour les enfants, les jeunes que pour les seniors.

La programmation valorise dorénavant plusieurs projets qui permettent le développement plus profond d'actions culturelles permettant ainsi, de préparer les publics à recevoir une œuvre mais également de lui donner une place de « spect'acteur ». Le public est amené à participer à la vie culturelle en échangeant sur les thématiques abordées lors des spectacles, en découvrant de nouvelles pratiques artistiques ou en réalisant des projets collectifs, permettant ainsi de créer du lien social, de faire ensemble (les ateliers citoyens).

Consciente de la nécessité d'aller vers les publics éloignés, la ville soutient la résidence de territoire de la compagnie Nue comme l'œil depuis plus de 10 ans.

Ce type de démarche favorise la démocratie d'implication et l'art se situe ici comme un prétexte de rencontre et de discussion privilégiées.

L'utilisation des arts de rue pour « aller vers » sera un outil prépondérant et plus développé dans l'avenir.

La ville développe également des partenariats de territoire lui apportant ainsi une meilleure visibilité et lui permettant d'accueillir des projets de plus grande ampleur : Théâtre Brétigny, le Centre d'art contemporain de Brétigny, l'Espace Marcel Carné et la Scène nationale de l'Essonne.

La Piscine d'en Face : lieu de vie innovant et collaboratif

La ville a procédé à la réhabilitation de l'ancienne piscine municipale afin de permettre la création d'un lieu d'activité solidaire occupé par des entreprises, des associations, des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. "La piscine d'en face" a ouvert ses portes au public en février 2019.

La piscine d'en face est un lieu affecté à une activité d'intérêt général et rassemble des acteurs du bassin de vie qui souhaitent mettre en commun leurs expériences, leurs savoirs-faires, leurs moyens ou leur disponibilité en temps, pour créer une synergie et participer à l'animation pluriculturelle de cet espace pour les résidents et les Génovéfains.

Au sortir de la crise sanitaire, la ville a décidé de réaffirmer l'intérêt général attaché à la Piscine d'en Face en reprenant la gestion directe du lieu.

Par ailleurs, la mobilisation du lieu et de ses résidents dans le cadre de la programmation de nombreux événements culturels, la création du Dansarium témoignent de la vocation culturelle de ce lieu, comme lieu de résidence, de création et de diffusion. Un festival de musique dédié à l'inclusion des personnes par la culture a également été organisé par l'un des résidents - Accord Majeur - avec le soutien de la ville.

Les projets qui se développent au sein de ce tiers-lieu défendent les valeurs principales du projet de l'Economie Sociale et Solidaire qui constituent la base intrinsèque du projet : développement durable, insertion, emploi, innovation, accès à la culture pour tous, accès aux droits au public en situation de handicap...

3. Une ville qui porte haut la pratique sportive et les valeurs du sport

Avec plus de 5000 licenciés et le plus important club omnisport de l'Essonne (SGS), Sainte Geneviève des Bois est résolument une ville sportive qui excelle au plus haut niveau dans des

disciplines comme le Judo, le Football ou le Triathlon. Le sport pour tous, le sport loisir et sport santé sont aussi fortement soutenus par la municipalité. Le service municipal des sports est l'interlocuteur quotidien du tissu sportif local et organise des actions auprès des différents publics : les seniors (Géno'gym seniors), les scolaires (interventions dans les écoles élémentaires), le périscolaire (temps midi dans les écoles et les collèges), l'extrascolaire (école Génosports, Les vacances sportives, les Génolidays). Les éducateurs sportifs municipaux portent dans toutes leurs actions les valeurs d'un sport éducatif, particulièrement l'égalité, la mixité, la coopération, la persévérance, le lien familial. En 2024, ont également été lancés des cycles sportifs ouverts à tous le samedi matin afin de permettre aux personnes éloignées de la pratique sportive de reprendre une activité physique encadrée par des éducateurs sportifs diplômés.

Des investissements importants pour les sportifs génovéfains

En 2024, les travaux du gymnase Romain Rolland ont été finalisés et ont donné lieu à une inauguration. Le dojo Bailo a bénéficié également de travaux pour l'agrandissement de la salle de musculation qui ont permis d'accueillir la délégation olympique brésilienne de Judo à l'occasion des JOP 2024.

4. Un été à Sainte Gen'

Depuis l'été 2020, la ville porte le projet « Un été à Sainte Gen ». Ce rendez-vous estival a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire afin d'unir leurs compétences, savoir-faire, talents afin de proposer une programmation variée mêlant sports, cultures, arts et loisirs aux génovéfains. Synonyme de découvertes, de partages et de convivialité, ce temps fort prend vie pendant les deux mois de l'été et réunit services municipaux, associations et partenaires du territoire.

Cette dynamique à la croisée du sport, de la culture et des arts a rassemblé en 2024 près de 8 000 personnes autour de spectacles, d'ateliers permettant la pratique d'activités sportives et ludiques et de sorties intergénérationnelles grâce à un partenariat entre le Pôle Seniors et le service Enfance.

STE GEN' VILLE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Poursuivre la végétalisation de la ville :

Protéger notre environnement face aux aléas de plus en plus nombreux, rafraîchir la ville face aux canicules de plus en plus récurrentes, c'est contribuer à protéger l'avenir de nos enfants.

En 2024, nous avons finalisé les travaux de désimperméabilisation de la place du marché Saint-Exupéry et de la cour de l'école maternelle de l'Etang. Les travaux de renaturation du parc de la Chataigneraie ont également été engagés, et permettront, en 2025, de végétaliser la cour de l'école Marcel Cachin.

2. Favoriser la transition écologique de nos équipements,

Nous avons, enfin, poursuivi, en 2024 le déploiement de notre plan LEDES pour contribuer à diminuer notre consommation énergétique.

CONCLUSION

Dans le cadre de ces orientations globales, ont été particulièrement fléchées en 2024, les opérations et actions suivantes :

	Coût total	Dont FSRIF
Domaine environnemental et cadre de vie :		
Arbres, végétaux, arbustes divers sites de la ville (notamment les cours d'école)	11 548,63 €	3 041,13 €
Renaturation parc Chataigneraie	59 598,27 €	15 694,15 €
Abris vélos	7 531,20 €	1 983,21 €
Rénovation éclairage terrains de sports, gymnases, stades et groupes scolaires	349 276,08 €	91 975,66 €
Domaine scolaire, enfance et petite Enfance		
Subvention à la Caisse des Ecoles	67 547,00 €	17 787,30 €
Favoriser l'accès au sport et à la culture dans les écoles (dumistes et éducateurs sportifs dans les écoles)	350 000,00 €	92 166,29 €
Végétalisation et désimperméabilisation place Saint Exupéry	8 628,78 €	2 272,24 €
Végétalisation et désimperméabilisation cour maternelle Etang	37 984,91 €	10 002,65 €
Domaine sport et Jeunesse		
Aménagement aire de jeux des écoles	70 529,65 €	18 572,73 €
Travaux réhabilitation gymnase Romain Rolland	236 009,97 €	62 149,04 €
Extension Dojo Bailo (étude et travaux)	182 038,98 €	47 936,73 €
Domaine culturel et animation de la ville		
Subventions aux associations	981 990,60 €	258 589,80 €
Un été à Ste Gen'	30 724,18 €	8 090,67 €
Domaine social		
Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale lui permettant de mener les actions de solidarité auprès des personnes âgées, handicapées et des personnes fragiles	1 160 000,00 €	305 465,41 €
	3 553 408,25 €	935 727,00 €